



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14 -16 novembre 2007

**APPLICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL À SA
CENT TRENTE-DEUXIÈME SESSION**

1. Conformément aux méthodes de travail approuvées par le Conseil, un document d'information doit être préparé pour rendre compte à chaque session du Conseil de l'application des décisions prises à la session précédente (CL 60/REP, Annexe G, paragraphe 7.8).
2. On trouvera ci-après la liste des décisions prises par le Conseil à sa cent trente-deuxième session, avec la suite qui leur avait été donnée à la date où le présent document a été mis sous presse.
3. Dans la colonne « Décision » figurent l'intitulé du point de l'ordre du jour (mis en évidence), la décision du Conseil et, entre parenthèses, le numéro du paragraphe correspondant de son rapport.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

DÉCISION**APPLICATION****CENT TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL
(ROME, 18-22 JUIN 2007)****ACTIVITÉS DE LA FAO ET DU PAM****RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME
SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES
(ROME, 5-9 MARS 2007)**

En tant que seul organisme mondial chargé des pêches, continuer à encourager la mise en place du Code de conduite pour une pêche responsable, ses Plans d'action internationaux pertinents et la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches, ainsi qu'à renforcer le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (par. 7)

Accroître l'assistance technique et financière accordée aux pays en développement, notamment à l'appui des efforts qu'ils déploient en vue de satisfaire aux conditions d'accès aux marchés internationaux (par. 10)

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME
SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS
(ROME, 13-16 MARS 2007)**

Continuer à jouer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts et à renforcer ses activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts aux niveaux national, régional et international (par. 14)

La facilitation de la mise en place du Code et de ses Plans d'action internationaux est une activité prioritaire continue du Département des pêches, qui englobe la plupart des activités normatives et une grande partie du travail de terrain. Les activités engagées à cette fin seront poursuivies.

Le Département des pêches conduit un important programme de travail dans les pays en développement, qui englobe les questions commerciales, et il poursuivra ces activités. En outre, le Département recherche activement des fonds extrabudgétaires pour appuyer et renforcer ce travail.

Le Sous-Directeur général, Département des forêts, continue à assurer la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). La FAO a proposé d'utiliser les évaluations des ressources forestières mondiales (FRA) comme cadre pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les forêts, proposition à laquelle ont souscrit d'autres membres du PCF. Les FRA de 2010 comprendront en outre des paramètres supplémentaires de suivi des politiques, des institutions et des indicateurs environnementaux.

DÉCISION

Renforcer la coopération avec le Forum des Nations Unies sur les forêts pour réaliser l'objectif de l'instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêt (par. 14)

Poursuivre les efforts visant à renforcer les Commissions régionales des forêts, en soulignant l'importance d'un lien régional efficace entre les politiques forestières mondiales et le Comité des forêts, et la mise en oeuvre sur le terrain (par. 15)

Aider les États Membres intéressés à élaborer des stratégies complètes pour les bioénergies (par. 16)

Préparer un rapport analytique sur les effets, aux niveaux social, économique et environnemental des changements intervenus dans l'emploi du bois pour la production d'énergie (par. 16)

APPLICATION

Le prochain cycle des Commissions régionales des forêts en 2008 et la dix-neuvième session du Comité des forêts (COFO) en 2009 donneront aux pays l'occasion d'étudier des mesures destinées à réaliser les objectifs figurant dans l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêt. La FAO est pleinement résolue à appuyer les initiatives nationales et régionales à cet égard.

Au printemps et à l'été 2007, les Comités exécutifs des six Commissions régionales des forêts se sont réunis pour établir leurs programmes de travail à moyen terme et pour fixer leurs ordres du jour respectifs pour le prochain cycle des réunions des Commissions en 2008. Les six Commissions s'attacheront toutes à renforcer les liens régionaux entre les politiques mondiales et les initiatives sur le terrain. En outre, le Comité directeur du Comité des forêts, qui comprend les présidents des six Commissions, se réunira au cours de l'été 2008 pour veiller à ce que la dix-neuvième session du Comité des forêts en mars 2009 continue à mettre l'accent sur les liens entre les politiques mondiales et les actions aux niveaux régional et national.

La FAO prépare actuellement une note d'orientation pour l'élaboration de stratégies nationales relatives aux bioénergies. Le Directeur général a également invité les ministres à débattre de ces questions lors de l'événement spécial sur les forêts et l'énergie qui se tiendra pendant la Conférence de la FAO en novembre 2007.

Deux rapports analytiques sur cette question seront publiés par la FAO à l'automne 2007 et porteront sur les effets dans les pays à la fois de l'OCDE et du G-77. Ces rapports seront mis à la disposition des membres pour examen avant l'événement spécial sur les forêts et l'énergie en novembre 2007.

DÉCISION

Continuer à accorder une priorité élevée aux forêts et aux changements climatiques, et aider les États Membres dans l'élaboration de stratégies d'adaptation plus efficaces (par. 17)

Continuer à travailler avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur les avantages potentiels de la réduction du déboisement pour les émissions de carbone (par. 17)

Poursuivre les efforts visant à aider les pays en développement à mettre en oeuvre une gestion forestière durable en prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales des forêts et des arbres hors forêt (par. 18)

APPLICATION

La FAO est en train de préparer un programme de renforcement des capacités destiné à aider à mieux répondre aux possibilités offertes par l'instrument proposé de réduire les émissions liées à la déforestation. Le Département des forêts conduit actuellement des études régionales sur les stratégies d'adaptation dans le secteur des forêts en Afrique et en Amérique latine. De plus, des forestiers décentralisés ont participé en septembre 2007 à un atelier consacré aux stratégies destinées à aider les pays en développement à mettre en oeuvre des programmes forestiers plus efficaces et à accéder aux sources de financement pour réduire la déforestation et le boisement ainsi qu'à la promotion des mesures de reboisement dans l'optique d'atténuer les changements climatiques.

La FAO a accueilli un atelier de la CCNUCC sur la planification et les stratégies d'adaptation en septembre 2007 qui traitait de l'adaptation dans le secteur des forêts et d'autres secteurs relevant du mandat de la Convention-cadre.

La FAO continue à enrichir les délibérations intergouvernementales sur un instrument de la CCNUCC destiné à réduire les émissions dues à la déforestation (notamment dans le cadre d'un événement parallèle en mai 2007 sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC et de diverses manifestations prévues en marge de la Conférence des Parties en décembre 2007). La FAO participe aussi à des initiatives connexes lancées récemment par le Gouvernement de l'Australie et la Banque mondiale.

La FAO continue à appuyer les efforts déployés par les pays pour accroître leur capacité à évaluer les ressources forestières et s'emploie aussi à renforcer les politiques et les institutions, principalement en apportant une aide pour les évaluations et les programmes forestiers nationaux. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, hébergé par la FAO, a élargi son soutien qui touche maintenant 60 pays en développement partenaires, grâce à l'accroissement des aides accordées par les bailleurs de fonds.

DÉCISION**APPLICATION**

Continuer à apporter un appui aux pays pour renforcer leurs capacités en matière d'information forestière (par. 19)

Le soutien qu'apporte la FAO aux évaluations forestières nationales continue d'augmenter, mais il est tributaire de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales parrainera huit ateliers régionaux et un atelier mondial pour tous les pays en 2008 tandis que des ateliers régionaux de formation sur les politiques, réglementations et institutions forestières sont prévus pour les pays francophones et anglophones d'Afrique en 2008, suite au succès remporté par l'atelier tenu en Amérique latine en 2007. Des ateliers nationaux et régionaux sont également prévus en 2008 à l'intention des correspondants nationaux chargés de l'information sur les produits forestiers. Un projet de gestion de l'information forestière en Amérique centrale, prévu pour la fin de 2007, servira d'initiative pilote pour d'autres sous-régions.

**RAPPORT DE LA SOIXANTE-SIXIÈME
SESSION DU COMITÉ DES PRODUITS
(ROME, 23 – 25 AVRIL 2007)**

Continuer à appuyer le processus de Doha (par. 22)

Les activités ont démarré et se poursuivent.

Amplifier les travaux sur les « produits spéciaux » dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et s'attacher à aider les pays en développement à utiliser convenablement la souplesse et les espaces de politique à disposition (par. 23)

Les activités ont démarré et se poursuivent.

Mener une analyse économique poussée sur l'impact de la croissance des biocombustibles sur le cours de certains produits agricoles (par. 25)

L'application est en cours.

Poursuivre les analyses relatives au commerce et aux marchés (par. 27)

L'application est en cours.

DÉCISION**APPLICATION****RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION
DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE
(ROME, 25-28 AVRIL 2007)**

Poursuivre les travaux, sans ordre de priorité particulier, sur les maladies et les organismes nuisibles aux animaux et aux végétaux (Convention internationale pour la protection des végétaux, Convention de Rotterdam, Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) et gestion des crises), la nutrition et la protection des consommateurs (Codex Alimentarius, qualité et sécurité sanitaire des aliments), les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ressources zoogénétiques), la gestion durable des ressources naturelles (changements climatiques, dégradation de l'environnement), l'appui au renforcement des capacités dans les pays en développement afin qu'ils participent plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales, les agro-industries, la biotechnologie, la vulgarisation et la recherche, la réforme agraire et le développement rural, les questions de parité hommes-femmes, l'analyse des politiques et les avis en la matière, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, ainsi que l'information et les statistiques (FAOSTAT) (par. 29)

Organiser des consultations de haut niveau sur les questions liées à la gestion de l'élevage, aider les pays, sur demande, à concevoir et à mettre en oeuvre des cadres de politiques, et constituer un ensemble de directives, de documents de politique générale et d'outils d'aide à la décision en collaboration avec les États Membres et d'autres parties intéressées, y compris le secteur privé (par. 31)

Les recommandations du Comité de l'agriculture concernant ces domaines sont en cours d'application et l'Organisation continuera à leur accorder la priorité. Des efforts sont également engagés pour identifier des ressources extrabudgétaires afin de compenser certains des coûts entraînés par ces activités.

Suite à la publication de « Livestock's Long Shadow – Environmental Issues and Options » et des publications issues du processus interinstitutions sur « Livestock in a Changing Landscape », l'Organisation continuera à mettre sur pied des consultations décidées avec toutes les parties prenantes pertinentes, y compris le secteur privé et les services publics compétents de pays ciblés, en vue de produire les résultats envisagés.

DÉCISION

Renforcer les efforts pour déterminer les conséquences des changements climatiques sur les ressources hydriques et sur le secteur agricole (par. 35)

Préparer un récapitulatif des activités en cours menées par la FAO sur la réforme agraire et le développement rural; les capacités des bureaux régionaux à traiter des questions de réforme agraire et de développement rural; les programmes de coopération technique de la FAO sur cette question et les coûts estimatifs d'une éventuelle mise en oeuvre par la FAO des recommandations figurant au paragraphe 30 de la Déclaration de la CIRADR (par. 36)

RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (ROME, 7-10 MAI 2007)

Coordonner et conduire des analyses plus approfondies visant à évaluer les possibilités et les risques afférents aux biocarburants de diverses sources, y compris de sources non alimentaires, et dispenser aux Membres une assistance technique et des conseils à cet égard (par. 39)

APPLICATION

Le processus relatif à la publication « Livestock in a Changing Landscape » est en route et d'importants ouvrages sur la situation et les mesures à prendre, y compris sur l'élevage en tant qu'important utilisateur direct et indirect de l'eau, ont été produits. L'attention portée aux systèmes de gestion et d'amélioration des cultures est de plus en plus recentrée sur le renforcement de la résilience aux effets des variations climatiques.

Un document d'information sera présenté à la trente-quatrième session de la Conférence en novembre 2007 pour examen par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa trente-quatrième session en 2008. Voir document C 2007/INF/21.

L'Organisation prépare actuellement la publication de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 2008 (SOFA) intitulée: Bioenergy: Can it Fuel a Rural Renaissance? Le rapport, centré sur la bioénergie et plus particulièrement les biocarburants liquides, étudiera le potentiel biophysique et économique, les impacts sur l'environnement mondial et local, les impacts sur le cours des produits agricoles et les incidences sur la pauvreté et la faim, et explorera les options susceptibles d'entraîner des résultats positifs pour les populations et l'environnement.

Le Groupe de travail interdépartemental de l'Organisation sur la bioénergie est activement engagé dans la prise en compte des préoccupations environnementales.

DÉCISION**APPLICATION**

Inscrire tous les deux ans à l'ordre du jour du CSA un point permanent concernant « l'état d'avancement des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire et les enseignements tirés » (par. 40)

Comme mentionné dans le document CL 132/10 et convenu lors de la trente-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le point permanent sera examiné ou discuté tous les deux ans à partir de 2009 jusqu'en 2015. Le Secrétariat du CSA collaborera avec les divisions pertinentes pour assurer la pleine application de cette décision.

Convoquer la trente-quatrième session du CSA en octobre 2008 en conjonction avec la Journée mondiale de l'alimentation (par. 42)

Les préparatifs de la trente-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ont débuté et il est prévu pour cette session un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2006

Transmettre les amendements aux Règles générales du PAM à la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO pour approbation (par. 49)

Voir document C 2007/LIM/14.

PRÉPARATIFS DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO

Organisation de la session et calendrier provisoire

Présenter à la Conférence pour approbation l'ordre du jour provisoire, le calendrier provisoire et les dispositions indiquées dans le document du Conseil CL 132/12-Rev. 1 (par. 51)

Des mesures seront prises en temps utile.

Date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil

Fixer la date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil au vendredi 7 septembre 2007 à 12 heures (par. 52)

Des dispositions ont été prises.

DÉCISION**APPLICATION****QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, AU BUDGET, AUX FINANCES ET À L'ADMINISTRATION****SOMMAIRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-2009**

Prendre des mesures pour donner à la FAO une assise financière plus satisfaisante, compte tenu du fait que le moment approprié et les modalités pour aborder cette question demandent plus de réflexion (par. 60)

Cette question a été traitée dans le PTB 2008-09, à la Section III.C où il est préconisé une démarche plus échelonnée pour rétablir la santé financière de l'Organisation.

Utiliser le budget de maintenance proposé dans le Sommaire du Programme de travail et budget pour servir de base à une élaboration plus complète dans le Programme de travail et budget intégral (par. 62)

Cette décision est appliquée dans le Programme de travail et budget 2008-09, aux Sections II.D et III.B.

Procéder à une analyse plus détaillée dans le Programme de travail et budget intégral afin d'aider la Conférence à prendre des décisions en toute connaissance de cause (par. 63)

Ce point est pris en compte dans le Programme de travail et budget 2008-09, aux Sections II et III et dans les annexes correspondantes, portant sur les lignes de force et les principales questions financières et budgétaires.

Donner des précisions dans le PTB intégral sur les besoins entraînant des augmentations de coûts afférents aux dépenses d'équipement figurant dans le budget de maintenance (par. 63)

Ce point est traité dans le PTB 2008-09, à la Section III.B.

Donner des informations et des justifications plus détaillées sur les gains d'efficacité et les économies (par. 63)

Ce point est traité dans le PTB 2008-09, à la Section I.D.

Exposer plus clairement dans le PTB intégral le contenu programmatique mentionné dans le budget de maintenance, y compris dans la mesure du possible la mise en oeuvre sur le terrain et la prise en compte des recommandations des récentes sessions des Comités techniques (par. 65)

Ce point est traité dans le PTB 2008-09, à la Section II et dans les annexes 1 et 2 sur les lignes de force, le descriptif des programmes et les dimensions régionales.

DÉCISION**APPLICATION****RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME (ROME, 21-25 MAI 2007)**

Prendre en compte les moyens d'existence dans la lutte raisonnée et la lutte antiacridienne (par. 74)

La FAO collabore actuellement avec le PAM à une cartographie des moyens d'existence et de la vulnérabilité pour la campagne d'été de lutte contre le criquet pèlerin au Yémen. Des mesures spéciales sont prévues pour protéger des risques associés aux pesticides conventionnels l'apiculture, qui occupe une place stratégique dans les moyens d'existence des communautés touchées par les acridiens.

Inclure des pays à revenu intermédiaire dans l'échantillon des évaluations de pays prévues dans le plan de travail à évolution continue pour la période 2006-09, à titre de contribution à l'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies (par. 75)

Le Honduras, pays à revenu intermédiaire, fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Entreprendre une évaluation de processus, de préférence avec l'appui du Bureau de l'Inspecteur général, afin d'analyser la nature des contraintes opérationnelles et des risques associés à tout changement de procédure (par. 75)

Cette évaluation démarrera en octobre 2007 et devrait être achevée au cours du premier semestre de 2008.

Appliquer les dispositions relatives à l'évaluation des activités extrabudgétaires, comme indiqué au paragraphe 39 du rapport du Comité du Programme (par. 76)

Les procédures à cet effet sont progressivement mises en place. Les instructions relatives aux projets d'urgence sont parues et celles destinées aux projets de développement sont en cours de rédaction. Les premières réunions consultatives des parties prenantes ont eu lieu. L'application se heurte à quelques difficultés avec certains gros bailleurs de fonds.

RAPPORTS DE LA CENT DIX-SEPTIÈME SESSION (ROME, 24 JANVIER 2007) ET DE LA CENT DIX-HUITIÈME SESSION (ROME, 17-25 MAI 2007) DU COMITÉ FINANCIER*Situation concernant les contributions et les arriérés*

Rappeler aux États Membres qui ne l'ont pas fait de régler intégralement leurs contributions afin de permettre à l'Organisation de continuer à s'acquitter de son mandat (par. 79)

En juin 2007, le Directeur général a écrit aux chefs d'État ou de gouvernement et aux ministres, demandant à tous les États Membres ayant d'importants arriérés de régler les montants dus.

DÉCISION**APPLICATION**

En juin 2007, le Directeur de la Division des finances a envoyé des relevés électroniques à tous les représentants de la FAO en poste dans des pays redevables de montants impayés au titre du Programme ordinaire, leur demandant leur concours pour approcher les gouvernements et solliciter le prompt règlement de tous les montants dus.

Des relevés trimestriels continuent à être envoyés systématiquement à tous les États Membres ayant des arriérés. Les derniers relevés de ce type ont été envoyés le 30 juin 2007.

Exécution du budget de 2006

Continuer d'imputer les coûts de service sous-budgétisés de l'assurance maladie après cessation de service au Fonds général (par. 82)

En 2007, l'Organisation continue d'imputer les coûts non budgétisés de l'assurance maladie après cessation de service au Fonds général.

Barème des contributions 2008-2009

Soumettre à la Conférence, pour adoption, un projet de résolution relatif au barème des contributions 2008-2009 (par. 84)

Un projet de résolution relatif au barème des contributions 2008-09 figure à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session de la Conférence de la FAO.

Nomination du Commissaire aux comptes

Appliquer la Résolution 1/132 relative à la nomination du Commissaire aux comptes (par. 89)

En adoptant la résolution, le Conseil a approuvé la nomination du nouveau Commissaire aux comptes. Le Directeur général a signé le 10 août 2007 la communication officielle informant le nouveau Commissaire aux comptes de sa nomination.

Adoption du russe en tant que langue de la FAO

Élaborer diverses propositions de modèles et de modalités de financement concernant les services linguistiques en russe, en étroite collaboration avec les pays intéressés, à soumettre au Comité financier pour examen à sa prochaine session (par. 93)

Le document CL 133/6 *Adoption du russe en tant que langue de la FAO – Modalités de financement* expose deux options: i) mise en oeuvre progressive et ii) mise en oeuvre intégrale du russe en tant que langue de l'Organisation. Après examen de ces options et des coûts y afférents à sa cent dix-neuvième session (septembre 2007), le Comité financier était en principe favorable à une mise en oeuvre progressive tout en soulignant que le financement devait être assuré par des contributions extrabudgétaires mises à disposition au cours des deux prochains exercices biennaux.

DÉCISION**APPLICATION***Autres questions découlant des rapports***Mesures destinées à remédier au déficit de trésorerie de l'Organisation**

Continuer à appliquer toutes les mesures actuellement en place pour favoriser le paiement des contributions des États Membres (par. 96)

Toutes les mesures actuellement en place pour favoriser le paiement des montants dus par les États Membres sont appliquées.

Proposer à la Conférence l'adoption des trois mesures recommandées par le Comité financier figurant dans les paragraphes 54 à 57 du rapport de sa cent dix-huitième session, étant entendu que leur formulation définitive sera étudiée et précisée à la cent trente-deuxième session du Conseil de la FAO, avant d'être transmise par le Conseil à la Conférence pour décision (par. 96)

Voir le document CL 133/LIM/2.

**ÉVALUATION EXTERNE
INDÉPENDANTE DE LA FAO**

Veiller au respect du calendrier approuvé par le Conseil pour le déroulement de l'EEI (par. 104)

Le calendrier est respecté et la mise en circulation du rapport de l'EEI ainsi que les réunions du CC-EEI et des Amis du Président ont eu lieu dans les temps.

Modalités de la mise en place d'un bureau sous-régional en Amérique centrale

Établir un nouveau bureau sous-régional pour l'Amérique centrale au Panama (par. 107)

Suite à la décision du Conseil, prise à la cent trente-deuxième session, d'approuver le choix du Panama pour établir le Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale, l'accord avec le pays hôte a été signé. Les préparatifs pour doter le Bureau des ressources humaines, aménagements et équipements nécessaires pour le rendre opérationnel d'ici le début de 2008 sont en cours.

Les consultations concernant le Bureau sous-régional pour les pays du Golfe et le Yémen ont démarré.

DÉCISION**APPLICATION****QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES****RAPPORT DE LA QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION DU COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (ROME, 4-5 AVRIL 2007)**

Amendement à l'Acte constitutif et au Règlement général de l'Organisation (adoption du russe comme langue de l'Organisation)

Transmettre à la Conférence un projet de résolution relatif à un amendement à l'Article XXII de l'Acte constitutif de la FAO – texte authentique de l'Acte constitutif en russe (par. 114)

Une lettre circulaire transmettant le texte authentique de l'Acte constitutif de la FAO en russe a été envoyée le 20 juillet 2007.

Transmettre à la Conférence un projet de résolution relatif à un amendement de l'Article XLVII du Règlement général de l'Organisation (par. 115)

Voir le document portant la cote C 2007/18.

Processus à suivre pour la transformation d'un organe statutaire de la FAO, créé en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif, en organe extérieur à la FAO (changement de statut de la Commission des thons de l'océan Indien – CTOI)

Soumettre la question à un groupe informel de juristes de tous les membres de la CTOI, des membres du CQCJ et des représentants des organisations concernées du système des Nations Unies pour examen, puis transmettre les travaux de ce groupe informel au CQCJ pour qu'il en prenne connaissance et donne son avis au Conseil (par. 120)

Une consultation d'experts ad hoc se tiendra les 23 et 24 octobre 2007.

Rendre compte au CQCJ et à tout autre organe approprié du résultat des discussions avec les membres de la CTOI concernant l'efficacité et l'efficacité de la Commission, qui étaient les raisons déclarées du processus en cours (par. 121)

La Consultation d'experts ad hoc fera rapport au Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa quatre-vingt-deuxième session (25-26 octobre 2007).

DÉCISION**APPLICATION**

Obligations de déclaration de situation financière pour des fonctionnaires spécifiques de l'Organisation (amendement au Statut du personnel)

Amender l'Article I du Statut du personnel intitulé « Devoirs, obligations et privilèges » conformément à la décision du Conseil (par. 123)

Les amendements approuvés par le Conseil seront consignés dans le texte révisé des paragraphes 301.1.10 et 301.1.11 du Règlement du personnel. Le Département AF prépare actuellement une circulaire administrative pour communiquer la décision du Conseil en ce qui concerne les obligations de déclaration de situation financière pour des fonctionnaires spécifiques.

Adopter, compte tenu de la charge de travail et des coûts qu'entraîne l'obligation de déclaration de situation financière, une approche pragmatique consistant à mettre en oeuvre un système plus simple de déclaration d'intérêt, comme cela a été fait dans d'autres organismes du système des Nations Unies (par. 124)

Les modalités pratiques de l'application de la décision du Conseil sont en cours d'élaboration.

Représentation de la région Proche-Orient au Comité financier

Demander au CQCJ d'examiner la question à sa prochaine session et de rendre compte de ses conclusions au Conseil (par. 127)

Les consultations entre les groupes régionaux auront lieu avant l'examen de la question par le CQCJ.

Demander aux groupes régionaux d'achever leurs consultations informelles pour parvenir à une position commune et trouver une solution satisfaisante à cette question ancienne (par. 127)

Idem.

Accès des Membres aux rapports du Bureau de l'Inspecteur général

Différer l'examen de la question pour tirer parti des conclusions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (par. 129)

Les conclusions de l'examen sont encore attendues.

DÉCISION**APPLICATION****AUTRES QUESTIONS****MÉDAILLE MARGARITA LIZÁRRAGA**

Remettre la médaille Margarita Lizárraga au représentant du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) à l'occasion de la trente-quatrième session de la Conférence (par. 132)

Voir document C 2007/LIM/6.